



Ligne basse tension au-dessus de l'habitation

Par **pep02_old**, le **02/08/2007 à 22:58**

Bonjour, rn
je vais acheter une maison, mais il y a une ligne électrique basse tension qui passe environ 2,50m au-dessus du toit.rn
Existe-t'il un risque pour l'habitation ?rn
Puis-je demander à EDF de déplacer cette ligne électrique ?rn
Existe-t'il une solution à ma disposition ? Quels sont les recours possibles ?rn
Merci d'avance pour vos remarques ou vos informations !rn
Pep02